



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°2025-020DRT – Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmata di Tuda) - Lot N°1 Nettoyage, collecte et évacuation des déchets.

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°2025-020DRT – Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmata di Tuda) - Lot N°1 Nettoyage, collecte et évacuation des déchets.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Considérant que les prestations projetées sont de nature à nettoyer et protéger la parcelle B540 appartenant à la Communauté d'Agglomération de Bastia sur la commune d'Olmata di Tuda attenante à la prise d'eau du Bevincu ;

Vu la consultation n°2025-020DRT, lancée le 17 juin 2025 sous forme de procédure adaptée ouverte ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°2025-020DRT, Lot n°1 : Nettoyage, collecte et évacuation des déchets ;

ATTRIBUE

Le Lot n°1 – Nettoyage, collecte et évacuation des déchets à la société EURL DELLAPINA SERVICES, sise à 20240 GHISONACCIA (SIRET n°941 032 195 00013) pour un montant inscrit au DQE de 67 840.00 € HT pour une durée globale de 2 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO